



Camping municipal « Les Eygoires »

Route de Barcelonnette
05160 Savines le Lac
Tél : 04.92.44.20.48



Email : camping.municipal.savineslelac@orange.fr
Site internet : www.camping-savineslelac.fr

Bon de réservation bungalow « TAOS » saison 2017

MES COORDONNEES :

Mr, Mme : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél (obligatoire) : _____ e-mail : _____

Souhaite(nt) réserver un bungalow « Taos » à Savines-le-Lac et déclare(nt) avoir pris connaissance et accepter les conditions énoncées (feuille ci-jointe)

Période souhaitée : du _____ au _____

Nombre d'adultes : _____ Nombre d'enfants : _____

Date de validité de l'option :

Les arrivées doivent s'effectuer **entre 16 et 19 heures**, et les départs **entre 9 et 11 heures**.
Il est possible de réserver pour un week-end (deux nuitées consécutives), suivant la période.
La taxe de séjour sera réglée sur place, une caution vous sera demandée à l'arrivée.

Les animaux ne sont pas admis dans les Taos.

	OPTIONS	TOTAL
Tarif semaine ou nuitées désirées		
Animaux (2,30€/jour/animal)		
	Frais de dossier	8 €
	Total séjour	
	Acompte	
	Solde séjour	

Merci de nous retourner ce bulletin, daté et signé avec la mention « **lu et approuvé, bon pour accord** », accompagné de votre acompte sous huitaine (à l'ordre du Trésor Public)

A le

Mention et signature



Camping municipal Les Eygoires – Route de Barcelonnette – 05160 Savines le Lac
+33 (0) 4 92 44 20 48 – camping.municipal.savineslelac@orange.fr
www.camping-savineslelac.fr

Conditions générales de réservation

Toute réservation est personnelle et ne peut être cédée à d'autres personnes.

Toute réservation n'est effective qu'après versement des arrhes et après confirmation de notre part.

Conditions d'annulation :

- A plus de 30 jours avant la date du séjour : restitution des arrhes (demande par lettre recommandée)
- A moins de 30 jours avant la date du séjour : perte des arrhes

En cas de retard d'arrivée de plus de 24 heures, non signalé de votre part, votre réservation sera considérée comme annulée et l'emplacement réservé pourra être attribué à un autre client.

L'engagement de réservation entraîne l'acceptation du Règlement Intérieur du camping.

